

Réunion publique n°2 de lancement du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Brice sous Forêt.-

20260709_163458UTC-Meeting Recording

9 juillet 2026, 04:34PM

1h 22m 50s

Philippe Remy, directeur de la CAPV et animateur

Je me présente, je suis Philippe Remy, je suis directeur à l'agglomération Plaine Vallée. Alors l'objectif de cette réunion, il est j'allais dire évident important bien évidemment, c'est de présenter le projet présenter ses caractéristiques, ses enjeux, ses impacts. Et puis bien entendu, et ça je crois que c'est un des éléments les plus importants dans le cadre d'une enquête publique, c'est d'échanger avec vous, donc que vous posiez vos questions et on va essayer d'y répondre dès ce soir le plus précisément possible.

Et puis simplement aussi échanger et faire vos observations ? Donc comme je vous le disais, la séance est enregistrée. Il va y avoir quelques mots d'introduction, Madame Ribout, première vice-présidente de Plaine Vallée et maire de Moisselles, Monsieur Provost, Directeur général du Sigeif. Mais bien sûr nous commençons par Madame Prehoubert, maire de Saint-Brice-Sous-Forêt que nous remercions et c'est bon. Et donc je vous passe la parole. Merci beaucoup.

Mme Prehoubert, maire de Saint-Brice-Sous-Forêt

Merci Bonsoir à tous. Je suis très heureuse de vous accueillir ce soir pour cette réunion publique consacrée au projet du parc solaire de Plaine Vallée implanté sur le secteur des monts de Sarcelles à Saint Brice sous-forêt. La transition énergétique n'est plus une perspective lointaine, elle constitue aujourd'hui une nécessité.

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner cette transformation et développer des solutions concrètes adaptées aux réalités locales.

À Saint Brice, nous sommes convaincus que cette transition doit s'inscrire dans une démarche équilibrée, conciliant production d'énergie renouvelable, préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie de nos habitants.

Le projet qui vous est présenté ce soir répond justement à cette ambition. Aussi, je tiens à saluer le travail mené conjointement par la Communauté d'agglomération

Plaine Vallée, le Sigeif, la Semavo et les services de notre commune pour faire émerger ce projet innovant.

Je remercie, je vous remercie pour votre présence et votre participation et je cède maintenant la parole à Madame Véronique Ribout, première vice-présidente de la communauté de l'agglomération Plaine-Vallée.

Mme Ribout, vice-présidente de la CAPV

Merci alors Mesdames et Messieurs, ma chère Virginie, Madame le Maire, mes chers élus, ce projet trouve son origine dans une réalité que beaucoup connaissent. Je ne sais pas si vous rappelez, mais je pense qu'on va présenter les photos ou pas. Le terrain concerné est une ancienne exploitation arboricole qui, au fil des années, est devenu une friche fortement dégradée. Là-dessus, je pense qu'on sera tous d'accord. En effet, pendant plus de 10 ans, ce site a subi des occupations illégales successives. Et des dépôts sauvages récurrents, générant des conséquences environnementales, sécuritaires et financiers importantes pour les collectivités.

C'est pourquoi, à la suite de la dernière opération d'expulsion menée durant l'été 2022, le temps passe vite, à la demande de l'État, il nous a été demandé d'engager une démarche de reconquête durable du site afin d'empêcher toute nouvelle dégradation et de redonner à cet espace une vocation cohérente et pérenne.

Nous avons alors fait le choix de transformer une difficulté en opportunité, l'agglomération Plaine Vallée a alors commencé les négociations avec les différents propriétaires des terrains.

Et aujourd'hui, nous avons acquis pratiquement l'ensemble du foncier.

Le projet qui vous est présenté ce soir constitue à ce titre une réalisation pionnière. Il s'agira de la première centrale photovoltaïque au sol au cœur d'un territoire urbanisé du Val-d'Oise qui, en plus, est porté par une gouvernance publique et parapublique et je me réjouis que la commune de Saint-Brice, chère Virginie, sont également partie prenante dans ce projet.

Enfin, cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs de nos notre plan climat air Énergie territorial et de notre projet de territoire, produire localement une énergie renouvelable, reconquérir des espaces dégradés et préparer un avenir plus durable pour les habitants de Saint Brice sous-forêt et de Plaine Vallée.

Merci à tous de votre présence et je vais passer la parole au à Christophe Provost, directeur général du Sigeif.

M. Provost, directeur général du Sigeif

Merci Madame la Présidente, merci pour votre participation à l'hôtel de ville de Saint-Brice-Sous-Forêt ou à distance. Quelques mots pour présenter le Sigeif. Le Sigeif exerce une mission de contrôle de la bonne distribution de l'énergie par les opérateurs de gaz, GRDF, Enedis ou de chaleur et de froid. Et il le fait sur un territoire pour 7 départements d'île de France, dont le département du Val-d'Oise.

Parallèlement à ses missions, et depuis plusieurs années déjà, le syndicat a développé des solutions de mobilité durable d'une part, et de production d'EnR, donc d'énergies renouvelables, la chaleur ou du gaz renouvelable et de l'électricité verte. Il a acquis une expertise certaine en ce domaine. Nous posons des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics ou en l'ombrière. Comme ce matin même, nous inaugurons l'ombrière du parking de Roissy en France dans le 95 déjà. Nous finançons également donc des installations de ferme au sol. Nous avons lancée en octobre 2021, la plus grande ferme solaire d'île-de-France à Marcoussis, sur le modèle que pourrait prendre donc la ferme solaire de Plaine Vallée. C'est cette expérience qui a justifié le partenariat avec la ville de Saint-Brice, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée.

Et la Semavo, acteur engagé dans la transition énergétique, l'enjeu partagé par nos institutions est de décarboner la production d'énergie, d'accroître la souveraineté énergétique de la région et du territoire et si possible, de préserver les collectivités des secousses des marchés d'énergie. Et cela, ça a été rappelé à l'instant dans le cadre d'une maîtrise publique ou parapublique. Le projet qui va vous être présenté répond très exactement à ces objectifs en y ajoutant un atout de taille. Et là aussi, ça a été souligné, la requalification d'un site dégradé.

Nous portons donc ce projet avec conviction et nous réjouissons de pouvoir répondre à l'occasion de cette réunion à toutes les questions que vous vous posez. Merci de votre attention.

Philippe Remy, directeur de la CAPV et animateur

Merci beaucoup. Alors concernant le déroulé de notre réunion, bah là on est en train de terminer l'introduction. Je vais passer la parole dans quelques instants à Madame Marigot, qui va vous expliquer le cadre et les modalités de l'enquête publique. Ensuite, on rentrera dans le vif du sujet avec vraiment la présentation du projet lui-même. Et puis viendra le temps des questions et donc des réponses bien évidemment.

Et ensuite on conclura donc. On se laisse une grosse heure et demie, ce qui signifie bonne nouvelle qu'on sera tous libérés pour 20h00. Voilà bon, je passe la parole à Madame Marigot qui est commissaire enquêtrice et qui va donc nous donner quelques éléments de contexte réglementaire.



Mme Marigot (CE) 8:01

Merci Monsieur Rémy.

Bonsoir à tous et à toutes. Donc je suis commissaire enquêtrice désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour cette enquête publique.

Cette enquête, elle s'inscrit, comme Monsieur Rémy l'a dit, dans la procédure qui est préalable au permis de construire du parc photovoltaïque qui a été déposé et ce projet est porté par une maîtrise d'ouvrage, on l'a dit en introduction, une maîtrise d'ouvrage public.

L'enquête est régie par le code de l'environnement, elle vise à informer le public et à recueillir les observations pour éclairer la décision du préfet du Val d'Oise.

L'enquête a débuté le 17 juin dernier et se clôturera le 20 juillet prochain à 17h00.

Entre-temps donc, vous avez encore 2 permanences : le 15 juillet et le 20 juillet pour si vous venez me voir par exemple pour poser des questions, vous pouvez déposer vos observations également sur le registre, qui est à la direction des services techniques de la commune ou par voie électronique. Vous pouvez également déposer vos questions sur le chat ce soir ou les exprimer oralement.

Je suis donc, comme commissaire enquêtrice, indépendante, sans lien avec la maîtrise d'ouvrage et ni les collectivités concernées qui vous présentent le projet.

Alors mon rôle, quel est-il ?

Il est déjà de garantir la bonne information du public.

De recueillir l'ensemble des observations et aussi de porter un regard impartial sur le projet, ce qui veut dire que je ne suis ni pour ni contre, notamment à ce stade, et je suis ici pour vous écouter et questionner.

Qu'est-ce qui va se passer ensuite ? C'est qu'à l'issue de l'enquête, je rédigerai mon rapport et mes conclusions, motivées surtout, seront remis au préfet, au tribunal administratif, à la maîtrise d'ouvrage.

Puis mis à la disposition du public pendant une durée d'un an sur le site du registre. Cet avis va éclairer la décision, mais c'est le préfet qui reste quand même l'autorité décisionnaire. Donc il accordera avec des prescriptions le projet ou pas, toujours en se basant sur ce qu'ont dit les services de l'État et ce que j'écrai dans mon rapport.

Voilà donc je vous remercie de votre attention. Et puis je laisse la parole et je rends la parole à Monsieur Rémy.

Philippe Rémy, directeur de la CAPV et animateur 11:20

Merci beaucoup, Madame Marigot.

Eliott, Sigeif

Donc je peux présenter rapidement le site du registre numérique du parc solaire de Plaine Vallée. C'est là où vous pouvez justement consulter le dossier donc.

Vous verrez toutes les pièces qui ont servi pour déposer le permis de construire en mars de cette année. Vous pourrez aussi consulter les contributions qui ont été réalisées. Et puis bien sûr, vous pourrez aussi déposer votre propre contribution sur cette plateforme.

Philippe Rémy, directeur de la CAPV et animateur

Donc là c'est pour poser effectivement les questions dès qu'on sera dans le temps des échanges. Si vous avez une question, je vous invite à pas l'oublier et à la poser au moment où on aura fini la présentation technique. Parce qu'il y a tellement de choses qui sont présentées et pour les personnes qui sont en visio, alors soit ils prendront la parole au moment du temps d'échange, soit ils peuvent indiquer directement au fil de l'eau leurs questions dans le fil de discussion et on les prendra bien évidemment à la fin. Donc on va rentrer dans la présentation du projet à proprement parler en faisant un rappel.

De la première réunion qui a eu lieu donc le 18 juin, donc ça fait un rappel du 18 juin, fallait l'inventer quand même. Bon enfin c'est comme ça, la Visio vous pouvez la voir en replay sur le registre que vous a présenté Eliott quand même.

Alors beaucoup d'informations sur ce slide. Rappel du projet en chiffres.

Quand même. On a un projet là qui est quand même majeur, évidemment pour la ville, mais aussi pour l'agglo, mais en fait aussi pour le département C'est tout à fait c'est très significatif 8,4 hectares avec une puissance installée de 8,4 mégawatts.

9 gigawattheures de production annuelle. Alors moi ça me parlait pas trop au début, mais ça représente l'alimentation de 1800 foyers. Là on se dit que ça commence à devenir tout à fait significatif avec une utilisation pendant 30, 30 ans et donc l'objectif, c'est de démanteler au bout de 30 ans l'ensemble de l'installation. Alors

c'est un projet majeur comme je viens de vous le dire mais qu'on ne fait pas n'importe où. Et ça on l'a dit aussi en introduction, on le fait sur un site qui est à reconquérir donc qui s'appelle les monts de Sarcelles. Alors les monts de Sarcelles ? Le Mont de Sarcelles d'ailleurs on a normalement c'est au singulier mais on a fini par dire les monts de Sarcelles c'est à cheval sur Saint-Brice et sur Grosley donc sur Grosley et c'est la partie zone d'activité qu'on a développé et il reste effectivement 8 hectares et demi qu'on est en train d'évoquer ce soir.

Alors si on devait résumer rapidement finalement le site, la situation du site et l'historique, on pourrait presque parler de 5 phases jusqu'à 2008, 2010, on avait une activité arboricole qui existait encore d'ailleurs c'était très agréable de s'y promener surtout par rapport à aujourd'hui.

Mais l'activité arboricole, comme vous le savez, elle décline probablement depuis les années 90, ici comme ailleurs. Ensuite, à partir de 2010, malheureusement, on a eu, Madame Ribout l'a rappelé, on a eu 10, 11 ans d'occupation.

Au moins de 5 ans consécutifs avec chacun un apport de déchets de différentes natures qui sont tous restés sur le site et qui se sont plutôt accumulés. Et on atteint aujourd'hui une estimation à 7200 tonnes ce qui est quand même évidemment assez considérable. Et donc on se retrouve aujourd'hui avec une situation problématique d'entrée de ville. Alors moi j'aime bien dire au pluriel, parce que quand on vient de Paris, c'est un peu l'entrée du département. Évidemment c'est Saint-Brice, mais c'est aussi un peu Grosley.

Donc c'est une problématique d'entrée de ville et d'agglomération et on se retrouve avec une situation de friche, une friche polluée et une friche complètement enclavée puisque vous savez on est pris entre la RD 300, une ligne h, zone d'activité et en contrebas.

De la nationale. Ça, c'est aujourd'hui, demain. Eh bien, c'est le parc solaire, le projet photovoltaïque au sol, un projet d'intérêt général. C'est ça que l'on souhaite et c'est ça qu'on vous présente ce soir, un projet pour le territoire, pour les communes.

Et pour les habitants, ce ne sont pas des vains mots, souvent on le dit mais vous verrez que dans le montage c'est comme ça que c'est prévu.

Et pour après-demain ? Eh bien on aura un site. Donc dans 30 ans, moi je sais pas qui, moi je serai plus là. Mais dans 30 ans on aura un site dépollué qui restera propriété de la collectivité et donc qui peut être utilisé pour un autre projet d'intérêt général.

Donc à mon avis, ceux qui nous succéderont trouveront sans difficulté un bon usage.

Donc je vous parlais d'un projet d'intérêt général parce que, effectivement, il y a une société de projet qui va être créée, qui est en cours de création pour être plus exact. Qui est 100% public ou parapublic, donc ça c'est vraiment la spécificité de ce projet-là. Et on en trouve pas tant que ça.

Bonsoir, donc c'est une SAS donc société anonyme simplifiée qui est en cours de création qui se nomme parc solaire Plaine Vallée. On n'a pas fait très original mais au moins ça a le mérite d'être clair. Le rôle de cette SAS c'est quoi ?

Développer, financer, construire et exploiter.

Donc c'est exploité par une société publique ou parapublique, c'est pas exploité par comment dirais-je un grand, je sais pas comment on appelle un grand compte extérieur. Bon alors je vous parle des acteurs locaux donc vous les avez ici.

Il y a 5 acteurs, il y en a 1 sur les 5 qui va nous rejoindre. Les 5 acteurs sont tous financeurs de l'opération. Ensuite, Plaine Vallée donc est maître d'ouvrage du projet et est à l'initiative et en fait assure la coordination avec le Sigeif et demeure propriétaire des terrains. Ça, c'est absolument important de l'avoir en tête. Bien entendu, la ville de Saint-Brice et donc également financeur. Je le répète, les 5, c'est la commune d'accueil du projet. Elle accompagne le développement de l'opération et elle participe à sa gouvernance.

Le Sigeif apporte son expertise technique et opérationnelle. Je raccourcis un peu mais c'est extrêmement important derrière ces mots. La Semavo, c'est la société d'économie mixte du Val-d'Oise. C'est un acteur qui a plus de 50 ans, qui est public dans le sens où le principal actionnaire majoritaire c'est le département du Val-d'Oise. Voilà et donc là Semavo participe au montage et au développement du projet et plus tard nous aurons la Banque des territoires, qui rejoindra le projet pour le financer dès lors qu'il sera en mode opérationnel donc voilà chacun prend ses risques, eux ils les prennent mais quand il y en a plus c'est pas grave, on a absolument besoin d'eux.

Alors pourquoi un parc solaire à cet endroit-là ? Est-ce que il y avait des alternatives ? Quelles alternatives ont été étudiées ? Et puis surtout, quelles sont les caractéristiques du projet ? Comment allons-nous le mettre en œuvre ? C'est les quelques éléments qu'on vous propose de développer de suite, donc je vais passer la parole, à mon collègue Elliott et puis ensuite à Thomas qui enchaînera également, merci beaucoup.

Elliott Abadie, chef du projet au Sigeif

Merci Philippe. Du coup Eliott Abadie, je suis chef de projet photovoltaïque au Sigeif. Avant de vous présenter les impacts de notre projet sur son territoire, on souhaite aussi présenter.

Pourquoi ce projet plutôt qu'un autre ? Pourquoi justement nous avons choisi ce terrain-là ? Voilà, Philippe l'a rappelé, c'est un terrain enclavé qui a qui a beaucoup de contraintes. Et pourquoi pas une zone d'activité ? D'abord parce que c'était incompatible avec les règles, notamment du PLU. On est en zone naturelle, photovoltaïque ou zone naturelle. On ne peut pas faire non plus n'importe quoi. Il y a aussi une règle de zéro artificialisation nette. Et puis après bien sûr, si on souhaite implanter une zone d'activité, forcément ça va avec une dépollution beaucoup plus, beaucoup plus ample.

Pareil, la question du logement est a été étudiée par Plaine Vallée qui a été aussi très vite écartée pour les mêmes raisons que la zone d'activité, mais en plus on y ajoute le bruit.

Donc avec le plan d'exposition au bruit, pourquoi aussi on écarte une possibilité avec une possibilité d'agriculture ? Parce que malheureusement ça ne répond pas à un enjeu qui est la. sécurité c'est comment ?

On empêche justement ce de nouvelles occupations illicites. Comment on sécurise ce site là ? Et puis de même, ça a engendré des pollutions bien trop élevées qui est plus de 3 fois plus élevées que.

Que la dépollution pour un pour un site photovoltaïque.

L'autre, l'autre solution qui bien sûr a été très vite écartée, c'est ne rien faire. C'est se poser la question de si on ne fait rien, si les politiques publiques ne font rien, qu'est ce que va devenir le site ? Et forcément Ben les déchets ils vont pas se volatiliser du jour au lendemain.

Donc en fait on aggrave le problème plus qu'on le solutionne. Et bien sûr, il y a toujours cette problématique de sécurité qui n'est qui n'est pas résolue. Voilà, pleine vallée s'est tournée vers le cgef avec la solution.

D'un parc photovoltaïque qui on va dire la solution qui coche un peu toutes les cases.

Et bien sûr, sans sans parler bien sûr de que le parc photovoltaïque coche la case Ben de production d'énergie locale et décarbonée.

Maintenant justement après on a souhaité vous présenter l'impact positif ou négatif de ce projet là sur ces différents milieux, en fait on reprend le l'étude d'impact, donc l'étude d'impact.

Qui est consultable dans le registre numérique. C'est une des pièces. D'ailleurs c'est la pièce maîtresse du permis de construire. Donc toute cette étude est consultable dans le registre numérique. Donc on reprend cette étude là.

Qui étudie justement l'impact du projet dans le milieu physique, dans le milieu de la biodiversité naturelle, le milieu humain et le milieu paysager, patrimoine donc.

À chaque fois, quand on voit que le projet a un impact, on essaie de, on essaie de proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ou d'accompagnement pour justement.

Essayer de réduire l'impact de ce projet là sur son environnement.

Donc la première aussi étude qui a été réalisée, c'est une étude de pollution justement pour caractériser les déchets qui qu'il y a sur site caractérisé et quantifié.

Donc y a une étude de pollution qui a étudié les nappes souterraines, les gaz des sols et la pollution des sols, donc y a quelques quelques pollutions ponctuelles.

Mais qui n'en qui ne n'empêche pas la réalisation d'un parc photovoltaïque qui bien sûr la conclusion de cette étude.

Justement, demande de Enfin, préconise l'évitement de d'agriculture sur le site, mais en tout cas le un projet de photovoltaïque est compatible et au contraire, justement, on parlait d'impact.

Pour le coup ce le projet photovoltaïque a un impact positif sur la pollution étant donné que on va venir retirer les déchets au préalable avant l'installation photovoltaïque. Donc c'est vraiment ce projet là au lieu de polluer. Ben justement participe à au financement.

Du retrait de ces 7000 tonnes de déchets. Effectivement faut se rendre compte ce que de ce que c'est 7000 tonnes de déchets. À côté de ça justement, on prend des, on s'engage le. petit s'engage à justement éviter tous les.

Tous les produits phytosanitaires à la fois sur la période du chantier mais surtout sur la période d'exploitation et notamment pour le au niveau du désherbage.

Voilà une autre mesure de réduction cette fois-ci, c'est la limitation des risques de pollution, notamment vis-à-vis des engins de chantier.

On a aussi réalisé une étude géotechnique pour justement pré dimensionner les types de fondations qu'on pouvait sur lequel on pouvait installer et justement.

C'est une bonne nouvelle, le bureau d'étude nous préconise des fondations par un pieu battu, donc c'est des profilés en c métallique qu'on enfonce dans le sol, ce qui en fait éviterait le coulage de béton.

Dans le sol, ces pieux aussi ont un autre avantage, c'est qu'ils sont facilement enfin

facilement démontables. C'est à dire que à l'issue de ces 30 ans d'exploitation, Ben on va pouvoir les arracher du sol et en fait le sol sera comme il était au préalable. Si on prend la totalité de la surface de ces fondations, ça fait moins de 80 m², donc sur une surface de 8,4 hectares, on voit que ça représente pas grand-chose.

La, une autre étude qui a été réalisée, c'est la gestion des eaux pluviales où où là justement, on a essayé de regarder quelles étaient les surfaces qui impactaient. L'eau pluviale de rentrer dans le sol. Il faut savoir que nous notre enfin la surface imperméable est assez faible, c'est à dire que c'est juste des pistes périphériques et accessibles. Enfin pour donner accès.

Aux pompiers donc voilà les pistes en grave, donc c'est des ouais, des pistes en grave et les postes de transformation, donc les postes de transformation qui convertissent l'électricité à basse tension en haute tension.

Et le point de livraison qui fait la qui fait le qui est entre le réseau privé et le réseau de distribution publique.

Ce qu'il faut retenir de cette étude de gestion des eaux, c'est qu'il n'y a justement le rejet des dans des eaux est très limité. Bien sûr, y en a pas du tout sur au niveau de la voie ferrée.

Et le seul rejet qu'on pourrait accepter, c'est dans les réseaux pluviaux de l'Agglo, mais seulement à 1 l de un débit de 2 l par hectare par 2nde.

Pour une pluie trentennale. Donc voilà, c'est des rejets assez faibles quand on parle de enfin encore une fois le pleine vallée les. acteurs s'engagent aussi à d'autres mesures de réduction.

Notamment la des mesures de réduction de l'érosion pour éviter justement aux engins de chantier de tasser le sol et du coup de le rendre plus imperméable.

Une autre mesure de réduction qui a été qui va être mise en place, c'est l'espace entre entre les différents modules, c'est à dire que au lieu que les modules soient collés, on les espèce légèrement pour que l'eau puisse ruisseler.

Entre ces espaces-là et donc il y a un impact minimum on va dire sur le sol.

Maintenant, si on passe aux impacts sur le milieu naturel, donc il y a eu une étude de biodiversité, une étude initiale qui a été menée par un bureau d'étude sur plusieurs saisons sur les 4 saisons.

Donc ils sont venus sur site relever la faune et la flore et justement essayer de caractériser les enjeux de biodiversité. Pour résumer, il y a quand même des enjeux. Faible, il y a assez peu de biodiversité sur le site. Si on résume les espèces qui sont

remarquables, c'est 3 espèces d'oiseaux, donc le serum sini.

L'ascenseur Mouchet et l'Hipolis polyglotte qui notamment le Céline qui lui a un enjeu quand même modéré, c'est le c'est le l'oiseau qui comporte un un enjeu le plus fort qui est qui est.

Ce qui est dans un environnement très ponctuel au nord du site et ça a une importance pour la mesure d'évitement qu'on va vous présenter par la suite.

Il y a aussi 5 espèces de chiroptères, donc c'est des chauves souris, mais c'est seulement un terrain de chasse, il n'y a pas de gîte sur le sur le site et sur les insectes.

Y a le grillon d'Italie et la mante religieuse, voilà qui sont des espèces à enjeux faibles, mais qui nécessitent quand même d'être remarquées.

Et sur les reptiles, on a recensé seulement l'orvain fragile et il n'y a pas de d'amphibiens.

Voilà, je le répète, le les enjeux sont quand même assez faibles et très localisés au nord du site.

Donc maintenant, si on regarde sur comment réduire notre impact, le plus les plus fortes mesures c'est les mesures d'évitement, c'est à dire que il y a.

Différents niveaux de mesures il y a éviter donc ça c'est les ce qu'on doit faire en premier. Si on peut pas éviter on réduit et si on peut pas réduire on compense. Donc voilà dans cet ordre là on a échangé avec les services de l'État.

Avec les services de la dreat pour justement un peu travailler avec eux sur la meilleure conception de cette centrale-là pour réduire et éviter notre impact sur la biodiversité. Cet échange a conclu sur.

Une zone d'évitement d'environ un hectare qui se qui se situe donc le long de la voie ferrée, donc il y aura 5 M, 5 M d'évitement le long de la voie ferrée et une cinquantaine de mètres.

Au Nord, à côté des habitations de Sarcelles et d'ailleurs voilà ce cette zone là a été a été choisie notamment parce que justement elle abrite cet cet habitat des oiseaux.

Et aussi, c'est la zone la plus préservée qui accueille beaucoup moins de beaucoup moins de déchets. Donc quand je parle de zone d'évitement, effectivement je l'ai pas forcément défini. C'est une zone où on ne viendra on que ça soit pendant le chantier ou l'exploitation.

On viendra pas y toucher, on mettra des barrières le au moment où le chantier va commencer et on ne on n'y touchera pas.

Après ces mesures d'évitement justement, on a, on a pris une série de mesures de réduction à la fois sur la période du chantier, donc ces balisages du chantier pour

être sûr que les engins de chantier vont.

Vont se déplacer seulement sur un espace restreint pour justement éviter les problèmes d'érosion. On va aussi, ça c'est une mesure quand même qui est qui a un gros impact, c'est choisir.

La période du chantier avec justement le en regardant le cycle naturel de la biodiversité des oiseaux pour éviter de commencer un chantier au moment où les oiseaux vont commencer à nicher. Donc voilà, ça c'est quelque chose sur lequel.

On s'engage et qui a son importance. Bien sûr, on l'a, on l'a dit précédemment, réduction sur la. Enfin, réduire les risques de pollution, réduire les nuisances.

Visuels, notamment l'éclairage nocturne et y aura pas de d'éclairage nocturne. Et puis après aussi pour garder la biodiversité, notamment les insectes comme le grillon d'Italie et la mante religieuse, y aura un espace.

Conserver de prairie où là ça sera justement ça sera entretenu. On va pas laisser le des boisements se s'installer où là justement y a on va laisser en prairie pour que pour que ces insectes là puissent.

Puisse vivre.

Il y a aussi des mesures de réduction pendant la phase d'exploitation, donc c'est pareil, je le rappelle, pas d'éclairage nocturne. On va planter des haies donc qui serviront aussi pour le paysage, mais le long de la départementale.

Et le, long de la zone d'activité, le, chantier et même par la suite, durant la les premières années d'exploitation, il y aura un écologue qui va suivre, qui va nous suivre. Et bien sûr, il y aura aussi une préservation du corridor.

Écologique avec le par endroits dans la clôture des espaces pour le passage de la petite faune.

Donc si on doit résumer l'impact résiduel, donc c'est l'impact à la suite de ces de ces mesures, il est considéré comme faible à négligeable.

Si maintenant on se focalise sur le l'impact humain, le l'un des impacts qu'on peut imaginer c'est le risque d'incendie et justement ce projet là a été a été aussi conçu avec les pompiers avec le sdis.

Pour respecter les normes et la réglementation justement, les pistes périphériques qui présentent quand même un certain une certaine surface, ont été conçues pour pouvoir supporter les engins des pompiers.

Il y a un débroussaillage régulier justement pour éviter que qu'il y ait trop de végétation qui prenne le dessus sur le les installations photovoltaïques et nous avons une citerne d'eau de 120 M cubes aussi à l'entrée de à l'entrée du site.

Une autre, un autre impact sur le milieu humain, c'est le l'impact sur le bruit et sur le voisinage. Le chantier va durer 12 mois. Forcément, il y aura de des impacts.

De bruit et de y aura des nuisances mais ils seront assez localisés notamment le bruit sera localisé sur le au moment du battage des pieux donc c'est vraiment pendant 2 mois.

Y aura aussi des une augmentation du trafic, ce qu'il faut retenir c'est y a en moyenne 2 camions qui circuleront qui circuleront sur le chantier, 2 camions par semaine.

Et avec des pics de 10 camions par jour. Mais ils n'impacteront pas, on va dire, les habitations de Sarcelles étant donné qu'ils se déplacent. Enfin, ils viendront sur le site par la rue Eugène Oudry, donc par la zone d'activité.

Au niveau des horaires justement, il n'y a pas de d'horaire de nuit, les horaires travaillés, c'est 07h00 et 19 h.

Et encore une fois pareil, le la, mesure d'évitement, donc le boisement qu'on conserve, fait en sorte que il y ait un espace quand même de 50 M entre les zones d'habitation et la centrale.

Et en terme de planning, le début de la du de du retrait des déchets commencerait début février donc et durerait 2 à 3 mois, puis s'en suivrait du coup le l'installation photovoltaïque qui durerait à peu près.

9 mois, on espère avoir une mise en service d'ici février 2028.

Le dernier impact, c'est le l'impact du paysage. Ce qu'il faut retenir c'est que quand même les installations sont assez basses donc c'est 1m1, peu plus d'un mètre au point le plus bas et un peu moins de 2m5 au point le plus haut.

Il y aura une, comme je l'ai dit, une haie végétale qui sera qui sera plantée le long de la départementale et le long de la zone d'activité pour justement réduire l'impact visuel de ce projet-là.

Et puis encore une fois côté voie SNCF, il y aura un évitement de 5 M qui fera que la végétation qui est là actuellement bah couvrira le masquera le la vue et puis après concernant la zone d'habitation au nord de Sarcelles.

Non seulement elle est en contrebas, mais en plus il y a une zone d'évitement de 50 M et aussi petite précision, les modules sont enfin sont anti-reflet. Il y aura pas de risque d'éblouissement de pour la départementale.

Et y a voilà, ce qu'il faut aussi retenir, c'est que y aura quand même un un aspect un peu plus agréable enfin que des déchets.

Donc ça c'était les impacts maintenant ces études là ont été aussi analysées par les

par des autorités indépendantes, notamment l'autorité environnementale régionale, donc la MRAE.

Qui a regardé l'étude d'impact et qui a donné son avis ? Son avis est là pour justement essayer de d'améliorer le projet. Il y a pas de d'avis favorable ou défavorable. C'était voilà pour essayer d'améliorer la conception. Le retour a été quand même très positif de cette autorité environnementale.

Qui a juste demandé des précisions justement sur la les mesures de gestion des déchets étant donné que effectivement le l'étude de pollution qu'on avait réalisée avait pas été transmis, donc on a pu justifier justement le plan de gestion et. Et comment ces déchets là allaient être traités ? Y avait aussi une petite précision qu'il a fallu aborder, c'est que il n'y aura pas de d'élevage ovins sur site justement pour éviter de enfin pour des raisons de pollution.

Et puis après on a, on a rappelé aussi toutes les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sur lesquels on s'est engagé et donc voilà, nous on.

On a justifié l'impact faible à négligeable de notre projet sur l'environnement.

L'autre, l'autre avis que le que nous avons reçu, c'est celui de la Chambre départementale de l'agriculture. Non, c'est merci. Voilà qui a donné son un avis favorable.

En avril dernier, voilà, on a pu échanger avec eux, ils ont-ils ont pu étudier aussi notre projet et puis vu aussi.

Encore une fois, c'est ce projet là rentre aussi dans un cadre réglementaire. Dans un cadre réglementaire, il est inscrit au document cadre. Il est inscrit aussi dans la dans les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Donc voilà, c'est l'étape du permis de construire, c'est une autre étape, mais c'est pas la première.

Et maintenant, si on la dernière, la dernière diapositive, c'est là où où est-ce qu'on en est et les étapes d'après, là où est-ce qu'on en est, c'est qu'on a déposé le permis de construire en mars, en mars de cette année.

La, l'enquête publique va se finaliser le 20 juillet, la Commissaire Enquêtrice va donner son rapport, nous on va faire un mémoire en réponse et l'objectif c'est d'obtenir un permis de construire à la rentrée.

2026 pour que nous puissions candidater à un appel d'offre de l'État pour obtenir un un tarif garanti sur du long terme d'ici la fin de l'année pour un début de travaux.

Début 2027 et une mise en service en 2028.

Philippe, je te laisse la parole.

Oui alors là je voyais par exemple Eliott a terminé par la creux, la commission de régulation des énergies avec les prix garantis par l'État. Je vous invite vraiment à regarder l'autre visio parce que tout ça on l'a expliqué dans l'autre visio.

L'objectif c'était qu'on ait 2 présentations qui soient complémentaires. Donc après si vous avez des questions, on y répondra. Mais il y a beaucoup de détails sur beaucoup d'autres choses, notamment le processus de financement qui est quand même qui est quand même assez complexe et de garantie des prix par la Commission de régulation.

Donc on arrive au moment des questions. Je crois qu'il y a pas de question encore en visio. Ah si, il y en a une qui vient d'arriver, alors je vais, je vais y répondre. Je vais mettre la caché par la plante enchanté. Thomas Marinha, chef de projet Photovoltaïque au cgep également.

Et donc dans le chat, on demande si une entreprise privée aurait pu réaliser ce projet et quel intérêt a enfin quel quel est l'intérêt que ce soit porté par des acteurs publics ? Donc oui, une entreprise privée aurait pu réaliser ce projet, Sur l'autre centrale, le seul qu'on a à Marcoussis, c'est Angie qui a réalisé le projet.

Mais c'est un choix, c'est une volonté de l'intégralité des porteurs du projet de garder ça en maîtrise publique et parapublique. Bah uniquement pour avoir un contrôle stratégique sur le développement du projet, être bah garant de l'intérêt général du projet.

Et donc à partir du moment où on sait faire, on a les moyens de faire. C'est vraiment dans l'intérêt collectif que ce soit développé par des acteurs, des acteurs publics.

Donc c'est vraiment l'intérêt général qui a guidé cette réflexion. Et en plus de ça, normalement, il y a quand même une petite rentabilité pour les porteurs de projets qui pourront ensuite être.

Réinvestis par les différentes collectivités. Donc il y a également un intérêt économique à ce que le projet soit porté en public. Alors là c'est important ce que tu dis. Je rebondis sur ce que tu viens de dire. C'est vrai qu'on aurait fait le même projet en le confiant.

À une entreprise privée alors ? Parce que la rentabilité est quand même elle n'est pas extraordinaire. Donc un une entreprise privée pour s'y retrouver il faudrait qu'elle prenne peut-être les 3/4 au moins de l'ensemble des recettes, les 115, 20 ou 25% pour les collectivités. Or en fait.

Vous voyez bien que dans tout ce qu'on vous présente, c'est un peu nous qui faisons le travail d'acquisition, de montage, de négociation, voire même de dépollution.

Donc c'est quand même assez juste et mieux équilibré, notamment dans le temps que ça, revienne aux collectivités publiques.

Ça c'est un premier sujet, mais il y en a plein d'autres Dans tout ce que tu as présenté eliott, il y a des engagements aussi de long terme et c'est quand même mieux que ceux qui ont pris les engagements. Bah ce soit ceux qui les vérifient sur le long terme, notamment sur le.

Sur la gestion environnementale ou ce genre de choses. Quand on parle de la société SAS, c'est bien directement les élus de chacune des collectivités qui seront présents et qui échangeront, qui poseront les questions. Enfin bon, qui prendront leurs propres décisions pour le projet donc.

Voilà, c'est un peu sa spécificité, c'est pas tout le temps comme ça, faut le dire et je crois que ça on tout le monde y tenait.

C'est une question de.

Il y a une autre question en visio. Alors déjà il y a une autre question qui a été posée en ligne, c'est, pourrait-on vouer une partie à l'agriculture verger et une partie au projet ? Et puis ensuite il y a une personne dans le chat qui a levé la main.

Est-ce que vous voulez prendre la parole et poser votre question ?

Pas de réponse pour le moment. Ou peut-être la taper à l'écrit. Ou alors ça se trouve, la main levée est juste une erreur de manipulation, mais on attend. Ah oui.



Mme Marigot (CE) 47:06

Je pense que c'est Monsieur Emond qui doit lui donner qu'il activer son micro parce qu'il est le micro est fermé automatiquement.



Guillaume Emond 47:11

Ah non, c'est moi.

OK, en attendant je vais répondre à la question, donc, pouvait-on vouer une partie du projet à l'agriculture ? Donc là on revient un petit peu à la toute une des toutes premières diapositives qui a été présentée sur pourquoi on est parti sur un projet photovoltaïque.

Une des alternatives possible, c'était en effet l'agriculture. Mais y a 2 sujets, le sujet, un de dépollution où y a quand même une alors la pollution en surface, les 7200 tonnes de déchets et quelques présences d'hydrocarbures en sous-sol qui sont contrôlés et suivis.

Ça, a un coût de dépollution. Si ce qu'on veut en faire c'est faire un projet

photovoltaïque, ça a un coût de dépollution différent s'il faut en faire une activité. Ben nourricière. Donc ça c'est la première, c'est la première, c'est le premier sujet. C'est compliqué parce que ça nécessiterait des coûts de dépollution beaucoup plus importants.

Et le 2e sujet, c'est encore la question de éviter une réoccupation du site. Alors on aurait peut-être pu imaginer mettre des clôtures, enfin des clôtures partout comme sur notre projet, et avoir une partie non couverte de panneaux où on pourrait faire peut-être de l'agriculture.

Mais je pense qu'à terme ça solutionnerait pas tout à fait le sujet de sécurité. Donc là l'idée c'est plutôt vraiment faire le projet photovoltaïque comme on vous l'a présenté. Il y a un bail d'une durée de 30 ans qui correspond.

À une durée de fonctionnement usuel de centrale. À l'issue de ces 30 ans, il y a le démantèlement de la centrale qui est prévu et comme c'est des structures, des pieux battus légers, il y a pas de. Voilà de travaux importants pour.

Pour démanteler et normalement, le temps ayant fait son effet d'ici 30 ans, d'ici 30 ans, on aura un terrain à nouveau à nouveau bien adapté à l'usage d'une activité agricole et ce sera donc pleine vallée qui sera propriétaire du site et qui.

Pourra bah décider conjointement avec ses administrés du devenir du site.

On va peut-être, alors je vois qu'il y a d'autres choses qui s'écrivent, donc on va pouvoir, mais on va peut-être quand même prendre des questions dans la salle parce que les gens sont là, je vous en prie.

Peut-être l'agriculture. Vous avez raison. Oui, en tout cas oui, tout à fait. Les élus de cette époque-là, la structure publique de cette époque-là, mais en tout les cas, juridiquement, ce sera quand même.

Ce que sera l'agglomération dans 30 ans, qui sera encore propriétaire ? Mais ça, c'est sûr. Donc on imagine que la décision dans 30 ans sera une décision d'intérêt général, bien évidemment, mais il y aura tellement d'autres facteurs.

Qui aurait pu être exploitée et est-ce que y avait pas eu les par exemple les toits des différents de la zone commerciale qui aurait pu être exploitée en plus cette zone-là par exemple ? Et aussi dans une question, c'est est-ce que ?

Ma installation, est-ce qu'il y aura par contre des niches ou des nichoirs, et cetera, pour les différentes espèces ou pour développer encore plus les espèces ? Bah sur les toitures je vous laisse répondre, c'est vrai que c'est pas incompatible mais c'est un c'est un autre projet On est sur les espaces privés aussi donc oui c'est pas incompatible.

C'est pas du tout la majorité de nos projets on les fait sur des toitures ou sur des parkings sur des espaces déjà anthropisés et ça fait évidemment sens. Après ce sont 2 2 sujets, enfin 2 projets pas du tout antagonistes mais et il y a mais il y a tout intérêt à solariser le maximum de toitures.

Notamment plate logistique, grande donc on le ferait avec plaisir. Mais donc là ça réglerait entre guillemets pas le problème du site du lieu et en plus de ça du coup c'est avec des porteurs, enfin des bâtiments privés. Donc c'est pas forcément à nous de nous positionner là-dessus.

Mais c'est sûr que y a des acteurs qui pourraient se positionner là-dessus et ça ferait sens. Et ensuite sur la partie, sur la partie, sur l'autre question et la partie nichoir, nichoir. Ouais bah effectivement après là y a un écologue qui va suivre à la fois le chantier.

Et la phase d'exploitation et justement qui fera en sorte que de prescrire des lieux d'habitat pour la biodiversité. Donc effectivement y aura des nichoirs, mais y aura aussi des zones de rochers par exemple pour les organes.

On a, on a bien répondu. Est-ce que quelqu'un a une autre question dans la salle ? C'est que voilà, plaine vallée est un stade dans les énergies renouvelables où il est intéressant de développer à la fois les projets en toiture.

En ouvrière et au sol.

Ah pardon, bien Monsieur.

Pardon, je suis membre du Conseil d'administration.

De façon générale, au niveau de France Nature Environnement, on est favorable au photovoltaïque sur les toits plus que sur les sols agricoles ou naturels. Bon là il y a un certain nombre de particularités qu'on.

Qu'on prend en considération. Je reviendrai quand même là-dessus. Je pense que sur cet aspect quand même de du photovoltaïque sur les toits, vu que c'est l'agglomération, la puissance publique ou parapublique qui en prend la responsabilité, je pense que c'est une amorce.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire et je pense qu'il faudrait que ça se prolonge et justement que l'agglo se pose la question sur le photovoltaïque, sur les toits importants des collectivités, des parkings, des zones d'activités où il y a des surfaces.

Qui peuvent être exploitées et y compris, comme dans d'autres territoires où il y a de l'énergie partagée, de faire participer les habitants du territoire aussi à ce développement. Je l'avais évoqué quand on a eu l'occasion d'en d'en parler. Et je

crois qu'il y a le Conseil de développement qui est en cours de création.

Au niveau de plaine vallée, donc je pense que cette question de d'énergie renouvelable pourrait être une question, une des questions importantes à traiter au niveau du Conseil de développement.

Par rapport au projet actuel qui est présenté, vous avez évoqué que dans 30 ans, bon, moi je serai pas là pour voir et d'autres, mais y aura peut-être des personnes qui seront là. Vous avez évoqué que ça pourrait redevenir agricole, pourquoi pas ? Donc c'est.

J'ai entendu ça avec plaisir.

Mais justement ma demande c'est, je sais pas quelle est la végétation que vous prévoyez qu'il va y avoir, est-ce que ça va être une végétation essentiellement herbacée de prairie ? Est-ce qu'avec le c'est quand même très recouvert ?

Donc est-ce qu'il va y avoir réellement une végétation qui va pouvoir se développer sur le site ? Mais s'il y a végétation et s'il y a fauche sous les panneaux qui sont pas très hauts quand même. Mais et si c'est fauché, je pense que ça restera sur site.

Je crois dans le dossier, c'est prévu de le mais.

D'analyser cette végétation puisque la pollution est quand même pas y a pas une pollution chimique très importante et très significative, voire vous avez dit que l'élevage d'ovins n'est pas possible.

Je sais pas si c'est par manque d'alimentation pour les ovins ou si c'est par risque de pollution, mais je pense que c'est important de prévoir d'analyser la matière organique qui sera sur le site.

Qui restera très certainement sur le site. Je pense pas que vous ayez envisagé de l'extraire mais au moins de l'analyser pour voir si elle est réellement polluée et si elle pourrait nourrir des animaux ou pas par rapport à la à l'état de la pollution du site puisque vous avez évoqué qu'au bout de 30 ans.

Vous envisagez que.

Il y aura une dépollution naturelle qui va s'effectuer sur le site et que ça pourrait redevenir agricole. Ce serait intéressant de suivre quand même cette évolution-là de le prévoir dans le projet. Voilà mais et puis après bon, il y a le.

Le détail, vous l'avez dit sur la rentabilité du projet, là en fait, on a un point de départ dans les différentes études qu'on a faites.

Voir comment ça évolue. Bon après le nettoyage, parce que là bon, et puis dans le temps, est-ce que l'effet de pousse et cetera, est ce qu'on retrouve quelque chose dans les c'est ça ? Vous voulez dire dans les herbes qui vont être coupées ? est-ce

que avec le temps elles s'épurent ?

Et ça, indiquerait qu'on pourrait enchaîner facilement avec de l'agriculture.

Ça peut être intéressant pour d'autres sites qui sont dans l'ancien décharge ou que souvent on nous dit on peut pas nourrir les animaux avec, mais voilà de contribuer à cette réflexion sur des sites qui ont été pollués, de voir jusqu'où ça peut.

Ça peut se récupérer dans quelle durée ? Et si ça peut arriver à être utilisé pour de l'élevage effectivement à terme. Donc on note l'observation. Bah c'est ça, c'est que pour moi c'est dans.

Dans quelques années les élus justement qui auront à choisir le futur du site effectivement devront se préoccuper de la pollution de qui qu'il y aura dans 30 ans donc effectivement feront à nouveau des analyses.

Pour savoir en fait quel quel va être, quelles peuvent être en tout cas les possibilités de soit d'agriculture ou même retour à la nature. Quel quel type de nature ? Je serais quand même plus intéressé de pas attendre 30 ans.

Et d'avoir les premières mesures, oui, la remarque, c'était de vérifier au bout de quelques temps comment les choses évoluent.

D'un point de vue du végétal, est-ce qu'on retrouve la pollution dans le végétal ? Ça doit paraître un coût extraordinaire. Je pense que c'est non. Le prélèvement est pas compliqué.

Julie.

Si elle est OK, si on y retrouve de la pollution et puis voir comment ça évolue aussi. C'est les premières c'est 10 ans après. Et puis j'aimerais oui, avant de disparaître, savoir un peu comment ça se comporte les premières années, on a bien noté. Merci beaucoup Madame.

Moi je vais peut-être casser un peu l'ambiance, mais vu qu'on est dans une dans un super département où tout est merveilleux et fabuleux, la sécurisation du site, ça va se passer comment ? Parce que bon, vu ce qu'on a quand même dans certaines dans certaines villes autour.

Ça va être quand même le jeu favori, c'est d'aller ***** les panneaux photovoltaïques, on fait quoi ? Et je pense, je crois que ça rejoint une question du chat également, la sécurisation du site. Faut distinguer déjà en phase chantier, phase projet, puis ensuite en phase d'exploitation.

Une fois que ça sera installé. Bon, une fois que ça sera installé, tout est clôturé, tout est équipé de caméras. Les caméras sont reliées au centre de supervision pluricommunal on c'est la réalité y a on Aya des vols bah de câbles, des vols de

matériaux sur les centrales.

Ouais c'est donc on sait que c'est 111 enjeu. C'est un enjeu important les bah on travaille avec les la force publique et ils savent que c'est un site identifié.

Ce qu'on ce qu'on avait prévu c'est vraiment bah des caméras directement reliées au au centre de supervision pluri-communal le fait que ça puisse intégrer dans le centre de supervision urbain intercommunal intercommunal. Pardon, désolé pour Céline.

C'est prévu aussi. Voilà que ce soit intégré dans des rondes régulières pour voilà.

Après c'est un sujet c'est Ben en fonction. Si malheureusement il y a des vols, Ben il y aura des mesures de renforcement.

Qui devront être prises sur une de nos centrales. On a du gardiennage de nuit, c'est un peu embêtant mais voilà c'est des solutions. Bah qu'on a prévu, on est au courant, on est au courant du risque. Le risque 0 n'existe pas sinon.

Ça entraîne une action donc. voilà, on financement. Oui c'est prévu. Ouais tout à fait, c'est prévu si je peux me permettre juste des petits compléments par rapport aux premières réflexions que vous avez apportées sur la partie toiture, effet boule de neige, enfin effet boule de neige sur les sur les autres bâtiments, on est tout à fait.

D'accord. Et en complément, il y a des communes, des communes, de la communauté d'agglomération qui sont en train de développer du photovoltaïque sur leur foncier public. On pense à Enghien les bains qui ont des centrales sur les écoles, la mairie de Soissy qui arrivent, et cetera. Donc il y a cet effet d'entraînement un petit peu sur le foncier public qu'on essaie de mettre.

Vous avez évoqué aussi le lien avec les citoyens. Alors ça avait été évoqué dans la première, dans la première réunion. Sur ce projet, il y aura une partie de financement participatif ouverte aux habitants de plaine vallée puis au département. L'idée, c'est de permettre aux citoyens d'investir dans les centrales.

Dans la centrale et d'avoir un un rendement sur totalement fiable et clair avec un taux d'intérêt aux alentours de 6,5% sur 2 3 ans. Donc là la campagne elle sera lancée début 2007 à priori quand tout sera totalement dérisqué on.

On lance le financement que quand on est sûr qu'il y a plus de plus de sujets. Et puis il y a la question des collectifs citoyens sur un projet d'une telle ampleur. C'est un peu compliqué de s'associer avec un collectif citoyen. Mais on nous, acteurs publics de l'énergie, on a l'habitude de travailler avec des coopératives citoyennes.

Et on voilà, on essaie de se co co co co-faire grandir donc voilà. Et enfin le vin c'était les la partie plutôt. En effet aujourd'hui c'est pas propice à du levin. On a mis en place du.

De l'éco-pâturage sur notre centrale, ça marche bien, mais c'est aussi compliqué Il faut des types d'ovins particuliers très résistants parce qu'il y a pas mal de plantes invasives potentiellement qui peuvent leur être Ben nocives donc. voilà.

Et si je garde toujours la main parce qu'il y avait une question dans le chat depuis qui a été posée ? Donc je lis la question, quels seront les types de déchets enlevés, 7200 tonnes ou moins ? Quelle entreprise les traitera ? Le document concernant les types ? Environnemental indique la présence de métaux, de métaux. Pardon, feront-ils partie de l'enlèvement des 7200 tonnes de déchets à l'issue des 30 ans ? Quel sera le niveau de pollution résiduelle alors ? Il y a donc bien 7200 tonnes de déchets sur le site.

Ça correspond à 17000 M cubes donc c'est quand même assez assez volumineux. On a une estimation basée Ben sur ce qui est visible du type du type de déchets qu'il y a donc à 38%. Ce sont des déchets divers mélangés non dangereux.

À 26% des gravats lourds et à 17% des matériaux de construction et donc dedans des matériaux métalliques. Donc tout ça est inclus dans les 7200 tonnes de déchets. L'entreprise qui les traitera n'a pas été sélectionnée. On est en train de lancer les consultations, il va avoir un marché public.

Il va y avoir 2 marchés publics, un pour la partie retrait des déchets, remise en état du terrain donc avec une entreprise qui sera sélectionnée. Bah pour voilà retirer retirer tous ces déchets. On aura sélectionné l'entreprise au mois d'octobre normalement. Donc voilà les consultations sont en cours suivant.

Les codes de la commande publique et il y aura un autre marché pour la réalisation de la centrale et son exploitation sur les premières années et à l'issue des 30 ans. Bah quel sera le niveau de la pollution résiduelle ? Ça suit un petit peu un petit peu vos questions. Normalement s'il y a pas d'activité illicite, il y a pas de pollution qui devrait arriver.

Y a des risques très faibles qu'y ait des pollutions dues à la centrale Y a uniquement un petit peu d'huile dans les transformateurs mais ils sont dans des dans des locaux clos et avec des bacs de rétention en dessous. Sinon y a pas de sujet. Et comme vous l'avez dit, l'idée c'est de faire des campagnes de suivi régulières pour bien.

Faire garantir ce que le bon sens fait penser qui est c'est à dire qu'y aura plus de pollution sur le site.

On y a des associations environnementales comme France Nature Environnement Val d'Oise par exemple, font-elles partie des personnes publiques associées ?

Voilà et puis on s'était vu je crois, et puis aussi dans le cadre de la cdpnaf.

Moi je sais, c'était peut-être pas vous directement mais c'est pas tout à fait ce qu'on

appelle personne public. Non tout à fait on peut et je pense pas que là-dessus non y a pas. Oui c'est pas en effet vous avez raison.

C'est son public institutionnel, d'accord.

Non mais là je pense que la question c'était par rapport à la concertation ou les échanges qu'on peut avoir comme on a déjà eu sur d'autres projets du reste.

Et comme on aura, parce que là on se voit, on a, on est, on est en amont du projet mais on se verra, on pourra représenter le projet quand il fonctionnera.

Ou le faire visiter maintenant. Enfin je pense. C'est des choses qui peuvent être très intéressantes. Voilà. Et puis en parler sur place.

J'ai une autre enfin 2 autres questions concernant justement la structure une fois finie, installée, et cetera, quelles mesures sont prises par contre contre les intempéries donc, c'est à dire contre les fortes chaleurs, les incendies ?

Les inondations parce que bah il va pleuvoir de plus en plus souvent à la rentrée, et cetera, donc ça peut avoir un impact, surtout qu'en plus en contrebas il y a les voies ferrées.

Il y a ça. La 2e question, c'est plus sur l'aspect plus technique, est-ce que vous avez rencontré des problèmes avec les architectes du bâtiment de France ? Alors sur ce projet-là, mais aussi peut-être sur d'autres projets qui enfin, qu'est-ce qui vous a fait permettre de développer ?

Le projet malgré tout, avec le bâtiment en France.

Bah là on n'est pas dans le on n'est pas dans un périmètre d'ABF je pense pas parce que si on le saurait.

Non je répète juste la question parce qu'à distance ils entendent pas les questions posées, les questions sont 2 types, c'est il y a 2 questions, quels sont les impacts que peuvent avoir les intempéries, les fortes chaleurs, la grêle, et cetera sur le site ?

Et YAT il eu des difficultés avec les architectes bâtiments de France ?

Avec les ABF, non, parce qu'on n'est pas en zone de protection, donc ils ont pas été consultés là-dessus. Sur les intempéries, on n'est pas en zone inondable et encore une fois, et donc y a une étude de gestion des eaux pluviales.

Qui a été menée en partie enfin initialement avant-projet et qui sera complétée avec justement l'entreprise titulaire du marché d'installation pour justement dimensionner les ouvrages de rétention potentiellement des eaux.

Qui permettront justement d'éviter le rejet de d'eau. Enfin, plus de rejet d'eau que qu'il n'y a actuellement sur site. Et encore une fois, c'est ça représente.

Le peu d'imperméabilisation que représentent les pistes et les postes de transformation et de livraison. Et après il y avait la les fortes chaleurs ouais et la grêle alors la ouais incendie.

Alors les fortes chaleurs y a. C'est juste que la centrale va moins produire effectivement et potentiellement se mettre en défaut. Et après sur les risques incendie justement, Ben on l'a présenté, c'est que.

Y a des bah déjà des pistes périphériques qui empêchent le qui empêchent le les flammes de se propager. Y a justement ces encore une fois ces pistes périphériques qui permettent aux pompiers.

D'accéder ? Bah sur tout le pourtour de la centrale, il y a une citerne incendie de 120 M cubes qui est qui est installée sur site avec des angles de vision tout autour du site pour que bah justement les camions puissent circuler et c'est y a un autre élément important, c'est qu'on a mis.

Enfin, on nous a demandé de mettre, pour être plus exact, des pistes qui permettent les interventions de tous les camions parce que il y a des camions 4 4 qui passent facilement, mais si jamais ils étaient pas disponibles, un un camion classique voilà peut accéder.

Et normalement, il est pas loin du reste.

Effectivement, c'est un risque et actuellement les assurances nous couvrent là-dessus. On verra de demain si ça en est. Mais oui, ça peut casser.

Ah bah.

Ça enfin le panneau, le panneau casse mais ça entraîne pas de risque électrique, c'est juste ça va pas. Enfin la zone, les le panneau et les panneaux qui sont connectés directement ne produiront pas mais ça sera remplacé couvert par l'assurance. Oui mais il a une capacité quand même de résistance. Après c'est sûr que c'est les.

On va on non mais c'est ça, on va vers des sujets où au-delà de la balle de tennis ça commence à devenir compliqué quoi. Et quand on voit en fait c'est pas le l'intégralité des modules qui seront dévastés, c'est en fait de manière ponctuelle et du coup en fait c'est ces modules là qui seront remplacés.

Moi j'ai 2 questions à poser mais il y a une dame dans le chat qui est intervenu 2 2 ou 3 fois pour qui s'appelle Sabine apparemment et qui par contre Adrien Guillaume qui a pas mal de choses à répondu à Céline et encore récemment on n'a pas répondu à ma question alors.

On a répondu d'accord. Alors moi j'ai 2 questions, vous avez parlé que les panneaux seraient espacés, mais vous n'avez pas dit de combien ? Est-ce que c'est 5 cm, 10 cm,

30 ?

Pour laisser passer la pluie, donc.

C'est pas.

Non, y a 2 choses en fait, vous allez, vous avez des tables de panneaux les unes derrière les autres, y a l'espacement entre les panneaux qui sont collés, enfin sur la même table, sur la même rangée, y a le petit espacement pour permettre permettre la.

L'infiltration, l'infiltration de l'eau. Mais là c'est un espace de quelques centimètres et ensuite c'est entre les rangées, entre les rangées, celle derrière. Là on est sur 2m50 en gros en ordre de grandeur, si on projette la surface des panneaux sur le sol, ça couvre 40.

Pour 100 de la surface du OK d'accord, merci. Par rapport au bruit, par rapport aux maisons, vous avez parlé d'un évitement de 50 M, mais est-ce que il y a des études de.

Sonore en nombre de décibels, vous n'avez pas fait référence à ça, 50 M, c'est dérisoire par rapport à du bruit. Donc c'est quoi le niveau de décibel de cette usine là ?

Que ça fait partie des éléments qui sont étudiés dans l'étude d'impact sur l'incidence sur le milieu environnant. Il y a aucun, quasi aucun bruit sur quand, on est en phase d'exploitation, quand tout est terminé, il y a uniquement quand vous allez à côté des quand vous êtes sur site et que vous allez à côté des du des postes électriques.

Ou des onduleurs qui sont des organes qui convertissent le courant continu en Ça bourdonne. Vous entendez un bourdonnement mais vraiment juste un bourdonnement quand vous êtes à côté. Sinon il y a absolument pas de bruit en temps normal et le seul impact, le seul impact sonore c'est en phase en phase chantier.

Avec le début de chantier qui va être la partie la plus la plus impactante sur la partie retrait des déchets, on va avoir là un trafic de camions plus important que tout le reste, maximum 10 par jour, donc ça une petite pause à ça et ensuite en début de construction centrale.

C'est quand on va mettre les pieux où là y aura un peu de bruit dans le chantier.

Donc qui en journée, en semaine, hors en week-end ? Bah pas plus qu'un qu'un projet de construction habituelle. Mais ensuite y aura absolument aucun bruit pour le voisinage.

L'exploitation en période de pluie, est-ce que ça a un impact plus élevé ou le bruit ou

la durée, le bruit, la pluie sur les panneaux ? Non non non, on n'entend rien du tout et juste si fin y aura pas de le temps va pas alterner sur le bruit.

Peut-être que c'est vraiment du mauvais temps. Les travaux durent un tout petit peu plus longtemps parce que voilà, c'est les allées à chantier, mais c'est la seule, le seul impact pour avoir la pluie sur le quotidien de l'utilisateur. En fait, le chantier de l'industrie.

Je vais voir s'il y a d'autres questions dans les assurances.

Est-ce qu'il y avait une autre question ? Je sais pas si Adrien tu nous entends et si tu veux prendre la parole parce que t'as fait plusieurs remarques importantes.

 **Adrien GUYOT** 1:14:32

Non.

Non, je vous entends, je sais pas si vous m'entendez.

 **Guillaume Emond** 1:14:38

On t'entend très bien.

 **Adrien GUYOT** 1:14:40

Très bien. Bon par contre je crois que ma caméra fonctionne toujours pas, c'est pas grave. Bonjour à tous. Donc je m'appelle Adrien Guillaume, je suis chargé de mission transition énergétique à l'agglomération. Malheureusement je peux pas être avec vous ce soir mais le cuir y est. J'évoquais du coup 2 2 questions importantes en réaction à ce qui était évoqué.

 **Guillaume Emond** 1:14:43

Non, c'est pas très grave.

 **Adrien GUYOT** 1:15:00

À la fois on a lancé il y a quelques semaines maintenant une étude dite de planification énergétique, donc un schéma directeur des énergies multi énergies, à la fois le solaire mais aussi les autres types d'énergie, notamment la chaleur, sur l'ensemble du territoire. L'idée, c'est d'analyser avec un bureau d'études qui nous accompagne.

Le potentiel en fonction des différents types de filières et de trouver de réfléchir, de co-construire les moyens d'arriver à atteindre les objectifs de production qui ont été

évoqués dans le plan climat qui a été évoqué en introduction.

Par Madame Riboux donc c'est aussi dans ce cadre que intervient les démarches que j'ai effectuées auprès de oवाद citoyens donc, qui est un collectif citoyen qui est déjà assez actif, notamment sur l'agglomération de Cergy-Pontoise qui est intervenu.

Il y a quelques semaines.

Pour enfin qui est intervenue qui que j'ai eu l'occasion de rencontrer plutôt y a quelques semaines lors d'une visite d'une de la piscine la vague pour évoquer la question du solaire thermique et avec qui du coup je rentre en.

J'ai un échange avec eux qui est prévu la semaine prochaine, donc on est vraiment, c'est très récent. On a déjà évoqué un petit peu par en appel les possibilités qui pourraient exister, que ce soit des ateliers d'explication de facture d'électricité, que ce soit des accompagnements davantage.

Sur des projets, solarisation de toiture d'école ou ce genre de chose, c'est ça qui font notamment à Cergy-Pontoise. Donc voilà sur les 2, les points plus disons généraux, les actions plus générales que l'agglomération pleine vallée porte sur l'énergie.



Guillaume Emond 1:16:52

Merci Adrien. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? N'hésitez pas, je vous en prie.

Bonsoir, désolé si ça a déjà été évoqué le 18 mais c'était plutôt sur le financement au niveau de la SAS. Est-ce qu'on sait quelle part pleine vallée aura dans cette SAS pleine vallée et les autres ? Oui oui toutes les parts. Donc enfin voilà, c'est un peu ça un peu aussi qui garantit les emprunts.

Mais aussi enfin voilà de quelle manière les communes membres de pleine vallée peuvent être exposées dans ce projet. Est-ce que c'est pleine vallée ? Est-ce que c'est des communes membres ? Enfin voilà, c'était un peu ce des éclaircissements sur ce point-là. Merci. On va vous donner quelques éclaircissements mais effectivement ça a été vraiment bien développé dans le la première visio.

Mais on va vous l'expliquer Mais si jamais oui. Donc sur la SAS aujourd'hui l'actionnariat il aura parti de la façon suivante, la cmavo détient 51% des parts. Le Cgef 24% pleine vallée 2,5 et la commune de Saint Brice sous-forêt 12,5 également sur la partie financement, le projet dépollution plus réalisation de la centrale photovoltaïque et on est aux alentours de 7,5 8000000 d'euros d'investissement.

Sur cet investissement, il y a 20, c'est des ratios très classiques dans les projets

d'énergie renouvelable, il y a 20% qui vont être apportés directement par les actionnaires et ensuite il y a 80% qui vont être Ben empruntés auprès des banques, des banques classiques.

Donc finalement c'est déjà un apport finalement relativement relativement réduit en terme d'apport en capital C'est du coup 12,5 de un peu moins de 2000000 pour pleine vallée. Ensuite, on va sécuriser un prêt bancaire sur 20 ans.

Ça tombe bien, en face de ça on a un tarif fixe sur 20 ans. Donc c'est assez facile de rassurer le banquier sur notre capacité à rembourser, à rembourser les prêts. Et donc la banque qui va nous financer c'est les mêmes banques que les particuliers peuvent avoir. On est aujourd'hui pareil en phase de consultation de tous ces acteurs.

Pour bah obtenir le meilleur, le meilleur prêt bancaire et ensuite juste pour compléter un petit peu sur est-ce que ça expose les communes ou pas ? Non, ça expose pas les communes mais il y a aussi pas mal de recettes pour la Communauté d'agglomération.

Bah outre le fait que ce projet donc à terme dégage quand même des bénéfices, d'où l'intérêt aussi qu'on garde les différents acteurs publics, le la gouvernance du projet, y a aussi de retombées directes. Donc déjà y a un loyer qui sera versé à bah à la communauté d'agglomération vu que.

On vient s'installer nous la société de projet sur un terrain qui est propriété de pleine vallée, donc c'est un loyer d'environ 10000€ par an. Donc c'est bon, c'est déjà ça le prix. Et surtout il y a des retombées économiques Donc bah via via des impôts et des taxes que la société doit payer.

On a l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau qui s'appelle l'IFER, qui est une taxe locale qui est versée dans tous les projets d'énergie renouvelable, y a 50% de la taxe qui est pour l'intercommunalité, donc pour plaine vallée, 30% pour le département et 20% pour la commune.

Y a des autres taxes, comme la cotisation financière des entreprises, et cetera, et cetera. Donc y a vraiment un un bénéfice tout au long des 30 années d'exploitation d'exploitation pour les collectivités, l'électricité, que.

Pour les collectivités locales, mais c'est bon, c'est pas.

Et donc garantie garantie d'emprunt. Donc les banques ont plus ou moins plus ou moins des conditions différentes et en fonction bah des garanties qu'on soit données on optimise ou non le taux. Il y a encore des arbitrages à faire.

Mais des différentes discussions qu'on a eues avec les banques, il y a aucune difficulté pour que le cgep par exemple puisse garantir l'emprunt sur un

investissement de cet ordre de grandeur, donc un prêt de 5,5 6000000 d'euros environ.

D'autres questions ?

J'ai une question qui oui, c'est un petit point qui les anime.

La fin.

Qu'en est-il des émissions des ondes électromagnétiques émises ? Pourrait-elle avoir des impacts sur la santé des riverains ? YAT il des risques d'interférences antenne relais par exemple ?

Non y a pas, y a pas d'émission à d'ondes, y a aucun risque, y a pas d'interférences.

Voilà c'est non, non y a non, non y a pas de y a pas d'effets électromagnétiques ou d'ondes, donc y a aucun sujet lié lié à cela.

Je sais pas si tu veux compléter, mais c'est une bonne question, on est ouais.

YAT il une autre pour compléter, il y a effectivement l'ARS qui a été consulté dans le cadre du permis de construire et qui a donné un avis favorable aussi à ce projet-là.

Je sais pas si on a dit que le voilà le permis de construire est instruit par les par l'État qui évidemment consulte vraiment.

Très largement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Y compris en visio. Non, je crois que ça se.

Bon bah écoutez, merci beaucoup de votre présence.

Merci aux personnes en visio. On vous souhaite une bonne soirée Madame Marigot.

Merci à vous.



Mme Marigot (CE) 1:22:36

Merci et bonne soirée à tous.



Guillaume Emond 1:22:39

Merci, bon match, c'est ça, j'ai entendu.



arrêt de la transcription